

CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total		(3) DATE DU CONTRÔLE 16/10/2025		N° DU PROCÈS-VERBAL 25036602																																																																												
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																														
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire		Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD. 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, AVG,AVD.																																																																														
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire		Défaillance(s) mineure(s) 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVD.																																																																														
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																																
N° D'AGRÈMENT : S013S227																																																																																
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN																																																																																
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																																
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																																
N° D'AGRÈMENT : 013S1572																																																																																
SIGNATURE : 																																																																																
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																																
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																														
GF-987-TJ (F)		12/04/2022		12/04/2022																																																																												
Marque		Désignation commerciale																																																																														
KIA		SPORTAGE																																																																														
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre																																																																												
U5YPX81GDNL012949		M1		VP																																																																												
Type/CNIT		Énergie																																																																														
M10K1AVP004T267		EH																																																																														
Document(s) présent(s)																																																																																
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																																
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																														
41220																																																																																
MENTIONS LÉGALES																																																																																
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIÈRE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>-2.0m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>1%</td> <td></td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>1051daN</td> <td></td> <td>710daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>375daN</td> <td>361daN</td> <td>233daN</td> <td>229daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>4%</td> <td></td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>375daN</td> <td>361daN</td> <td>233daN</td> <td>229daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td>68%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.024</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-2.5%</td> <td>-3.3%</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)</td> <td>-3.2%</td> <td>-3.8%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					AVANT		ARRIÈRE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		-2.0m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		1%		1%	Forces verticales :		1051daN		710daN	Frein de service :					Forces de freinage :	375daN	361daN	233daN	229daN	Déséquilibre (<20%):		4%		2%	Forces de freinage (efficacité) :	375daN	361daN	233daN	229daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	68%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%					Emissions à l'échappement :					CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.024					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.5%	-3.3%			Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-3.2%	-3.8%		
	AVANT		ARRIÈRE																																																																													
	G	D	G	D																																																																												
Ripage (-8 à + 8m/km):		-2.0m/Km																																																																														
Dissymétrie suspension (≤30%):		1%		1%																																																																												
Forces verticales :		1051daN		710daN																																																																												
Frein de service :																																																																																
Forces de freinage :	375daN	361daN	233daN	229daN																																																																												
Déséquilibre (<20%):		4%		2%																																																																												
Forces de freinage (efficacité) :	375daN	361daN	233daN	229daN																																																																												
Taux d'efficacité (≥ 58%):	68%																																																																															
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%																																																																																
Emissions à l'échappement :																																																																																
CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.024																																																																																
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.5%	-3.3%																																																																														
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-3.2%	-3.8%																																																																														